



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais dentaires

Question écrite n° 61215

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la prise en charge de l'agénésie, affection dentaire dont souffrent les jeunes enfants. Cette maladie rare, caractérisée par l'absence de dentition du fait d'une malformation congénitale, n'entre pas dans la nomenclature des trente pathologies prises en charge par la sécurité sociale alors qu'elle nécessite des traitements longs, réguliers et coûteux que la plupart des parents ne peuvent assumer financièrement. Ceux-ci parviennent parfois à obtenir, après de nombreuses démarches, pour une durée limitée, l'affection longue durée qui permet le remboursement des soins courants mais ne prend en compte ni les prothèses, souvent changées au cours de la croissance de l'enfant, ni les opérations chirurgicales. En conséquence, il lui demande s'il ne peut être envisagé une prise en charge de cette affection qui interdit une alimentation normale et compromet donc chez l'enfant atteint la santé physique et mentale.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61215

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mai 2001, page 2915